

Besoins financiers	Types de financements	Solutions OSEO
<p>Développement par croissance interne et externe Investissements y compris immatériels, notamment coûts de développement non récurrents³, croissance externe, innovation, international</p>	<ul style="list-style-type: none"> Garantie des crédits bancaires à moyen ou long terme, crédits-bails mobiliers ou immobiliers, locations financières Prêts "mezzanine" <ul style="list-style-type: none"> pour les PME de plus de 3 ans en croissance et bénéficiaires pour les PME¹ et ETI indépendantes⁴ de plus de 3 ans en croissance et bénéficiaires Financements OSEO "classiques" pour les entreprises de plus de 3 ans en croissance et bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> Garantie OSEO¹ sur crédit bancaire jusqu'à 60 %. Garantie portée à 70 % avec l'accord de la Région². Prêt Participatif de Développement¹. Prêt sans garantie de 15 000 à 100 000 € obligatoirement associé à un concours bancaire. Finalités et territoires définis par la Collectivité Territoriale concernée². Contrats de Développement, Innovation, International¹: prêts sans garantie, sur 6 ans dont un an de différé d'amortissement, obligatoirement associé à une intervention bancaire. Jusqu'à 300 000 € (600 000 € avec le concours de la Région), pour les PME ayant une croissance prévisionnelle du CA d'au moins 5 % l'an, y compris à l'international. Contrat de Développement Participatif : prêt sans garantie, sur 7 ans dont 2 ans de différé d'amortissement, jusqu'à 3 000 000 € en partenariat avec les apporteurs en fonds propres (1 de FP pour 1 de CDP) et/ou les banques (2 de CB pour 1 de CDP) afin de renforcer la structure financière des entreprises qui se développent (5 % minimum de croissance du CA/an) y compris par croissance externe. Prêts, crédit-bail mobilier, crédit-bail immobilier y compris financements énergie/environnement. Financements de 3 à 15 ans, aux côtés de partenaires bancaires.
<p>Implantation à l'étranger par création ou rachat d'une filiale hors Espace Européen Économique</p>	<ul style="list-style-type: none"> Crédits par signature Apports en FP (achat ou souscription d'actions ou de titres convertibles en actions, avances d'actionnaires, prêts participatifs) 	<ul style="list-style-type: none"> Garantie par OSEO¹ à hauteur de 60 % (70 % dans certains cas²) pour les engagements par signature. FASEP : OSEO garantit jusqu'à 50 % les apports en fonds propres de la société mère à sa filiale détenue majoritairement (ou minoritairement si la réglementation locale ne permet pas la prise de participation majoritaire). Couverture du risque économique uniquement.

¹ Pour les PME respectant la définition européenne de la PME.

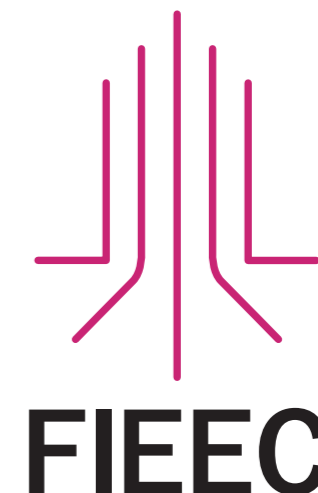
² Consulter OSEO en régions pour connaître les modalités des accords avec la collectivité territoriale.

³ Consulter OSEO pour avances remboursables aux sous-traitants de la filière aéronautique.

⁴ Entreprises de Taille Intermédiaire de 250 à 5 000 salariés.



Les solutions de financement pour les entreprises industrielles



Besoins financiers	Types de financements	Solutions OSEO
<p>Programme de Recherche-Développement-Innovation (RDI)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Aide aux études de faisabilité technico-économique Aide à l'innovation 	<ul style="list-style-type: none"> Aider les PME¹ et entreprises de moins de 2 000 salariés² à préparer des projets de R&D innovants : → Subvention ou avance à taux zéro remboursable en cas de succès. Aider les PME¹ et entreprises de moins de 2 000 salariés² à mener des projets en phase de recherche industrielle et/ou de développement expérimental : → Subvention ou avance à taux zéro remboursable en cas de succès.
<p>Programme de RDI collaboratif à visée industrielle</p> <p>◆ Développement de nouveaux produits ou services à fort contenu Innovant</p>	<ul style="list-style-type: none"> Aide au partenariat technologique Aide aux projets collaboratifs des pôles de compétitivité (FUI) 	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner la préparation du partenariat innovant et faciliter la participation à des projets collaboratifs nationaux ou transnationaux pour des PME¹ et entreprises de moins de 2 000 salariés² : → Subvention. Aider à mettre en oeuvre un projet collaboratif labellisé par un ou plusieurs pôles de compétitivité. Projets sélectionnés par appels à projets dans le cadre du Fond Unique Interministériel (FUI) et impliquant des entreprises quelque soit leur taille, des laboratoires ou organismes de recherche publique ou privée ou des organismes de formation : → Subvention
<p>◆ Projet de rupture technologique majeure et présentant des objectifs industriels et commerciaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Aide à l'innovation stratégique industrielle (ISI) Aide à l'innovation "Passerelle" 	<ul style="list-style-type: none"> Aider à mettre en oeuvre un projet collaboratif de RDI impliquant au moins deux entreprises (PME¹ et entreprises de moins de 5 000 salariés³). → Subvention pour les activités de recherche industrielle et avance remboursable à taux actualisé + complément de rémunération pour les activités de développement expérimental. Aider une entreprise à mener un développement innovant dont les résultats intéressent un grand compte français ou étranger. → Financement tripartite : 1/3 OSEO, 1/3 PME¹ et entreprises de moins de 2 000 salariés² et 1/3 Grand Compte. → Accord de collaboration prévoyant un droit de premier regard du Grand Compte sur les résultats du projet dans une application donnée.

¹ Pour les PME respectant la définition européenne.

² Indépendantes d'un groupe de plus de 2 000 personnes et n'appartenant pas à plus de 50 à un groupe de plus de 2 000 personnes ³ Indépendantes d'un groupe de 5 000 personnes.

³ Entreprise de Taille Intermédiaire de 250 à 5 000 salariés.

Besoins financiers	Types de financements	Solutions OSEO
<p>Services</p>	<ul style="list-style-type: none"> Rescrit du Crédit Impôt Recherche (CIR) Qualification Entreprises Innovantes 	<ul style="list-style-type: none"> Sécuriser vis à vis de l'administration fiscale, les déclarations des dépenses RDI, dans le cadre du CIR, de toutes entreprises soumises à l'impôt. → Dépôt de demande de rescrit avant le démarrage des travaux. L'attribution de la qualification "Entreprise innovante" permet à une entreprise d'accéder aux financements des FCPI.
<p>Augmentation des fonds propres</p> <p>◆ Accompagnement de la levée de fonds</p> <p>◆ Augmentation des fonds propres ou quasi-fonds</p>	<ul style="list-style-type: none"> Mise en relation avec les investisseurs (Business Angels, AFIC, UNICER...) Garantie des financements en fonds propres ou quasi fonds propres (souscription ou achat d'actions ou de BSA ou de parts sociales, obligations convertibles remboursables, de titres participatifs ou de certificats d'investissements, prêts participatifs ou avances en comptes courants) Obligations convertibles et actions 	<ul style="list-style-type: none"> Sites de mise en relation des investisseurs et des entreprises pour la souscription au capital d'une entreprise, notamment en contrepartie d'un allègement de l'ISF (loi TEPA) : <ul style="list-style-type: none"> ▶ capitalpme.oseo.fr : site "libre" d'accès ▶ investnet.oseo.fr : site réservé aux sociétés innovantes soutenues par OSEO et aux professionnels de l'investissement. Fonds de garantie "Fonds Propres" destiné à faciliter l'accès au financement des entreprises¹ implantées en France par apport en fonds propres ou quasi fonds propres réalisé par des sociétés de capital-risque ou des sociétés liées à des business angels ou des fonds communs de placement (FCPI ou FCPR)⁴. <ul style="list-style-type: none"> → Plafonds de risque maximum : <ul style="list-style-type: none"> ▶ cas par cas : 1,5 M€ ▶ convention : 3 M€ → Quotité garantie maximum : 50 %, 70 % pour les PME en création depuis moins de 5 ans.
		<ul style="list-style-type: none"> Intervention d'Avenir Entreprises Mezzanine (filiale de la Banque Européenne d'Investissement, de la Caisse des Dépôts et d'OSEO) en obligations convertibles (de 50 000 à 500 000 €) en faveur des PME à fort potentiel. Promotion des interventions du FSI (Fonds Stratégique Industriel) gérées par Avenir Entreprises et CDC Entreprises auprès des entreprises à fort potentiel.

⁴ Possibilité de convention de délégation par OSEO aux organismes qui souhaitent couvrir un portefeuille d'opérations.